

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 13 novembre 2023

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BROME-MISSISQUOI

Une séance spéciale s'est tenue le 13 novembre 2023, à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Lucie Dagenais.

Sont présents dans la salle les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Gilles Prairie	Josiane Martel-Ouellet
Bob Lussier	Stéphanie Dalpé
Marie Claude Aubin	Catherine Marsan-Loyer

Assiste également à la séance, le directeur général greffier et trésorier, Monsieur Serge Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article N°157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles N° 153 et N° 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent. Tous les membres du conseil de la Municipalité de Frelighsburg étant présents, chacun convient de se tenir pour dûment convoquer à la présente séance. Chacun des membres du conseil renonce à l'avis de convocation et acceptent de tenir une séance spéciale, et consentent à prendre en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE
 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 3. DÉPÔT DU PROJET DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.1 ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET PLANS ET DEVIS DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023
 4. ARRÊT ET RETRAIT DE L'APPEL D'OFFRES « FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET LA MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS »
 5. LEVÉE DE LA SÉANCE
-
-

RÉS 989-11-23 OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : déclarer la séance spéciale ouverte.

ADOPTÉE

RÉS 990-11-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé de la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : adopter l'ordre du jour tel que présenté plus haut.

ADOPTÉE

Frelighsburg, le 13 novembre 2023

**RÉS 991-11-23 DÉPÔT DU PROJET DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.1
ÉTUDES PRÉLIMINAIRES ET PLANS ET DEVIS DU PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Bob Lussier
Appuyé du conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, Monsieur Sergey Golikov, et le consultant de la Municipalité, Monsieur Alain Saladzius, à procéder au dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte et au nom de la Municipalité tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

**RÉS 992-11-23 ARRÊT ET RETRAIT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC
« FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE
POUR LA RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET LA MISE EN OPÉRATION D'UNE
STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS »**

CONSIDÉRANT la résolution N° 908-09-23 « *Lancement de l'appel d'offres public – Fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de plans et devis finaux et la surveillance des travaux de modification du procédé de traitement des eaux usées comprenant le remplacement des marais filtrants par des étangs aérés et un système de déphosphatation* », adoptée lors de la séance spéciale du 11 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la résolution N° 991-11-23 « *Dépôt du projet dans le cadre du Sous-volet 1.1 - Études préliminaires et plans et devis du Programme d'infrastructures*

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg

Frelighsburg, le 13 novembre 2023

municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 », adoptée lors de la séance spéciale du 13 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé de la conseillère Josiane Martel-Ouellet
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le directeur général est autorisé à arrêter et à retirer du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) l'appel d'offres « *Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis, la surveillance des travaux de construction et la mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés* », publié par la Municipalité le 24 octobre 2023;

QUE : le directeur général est autorisé à signer pour le compte et au nom de la Municipalité tout autre document relatif à la présente.

ADOPTÉE

RÉS 993-11-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé de la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance.

ADOPTÉE

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier